

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Niger	
TITRE DU PROJET : Soutien à la gouvernance, la redevabilité et l'impact du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix au Niger	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Date approximative de démarrage du projet¹: 1er mars 2026	
Durée du projet en mois : 16 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Niger (Envergure nationale)	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ² <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ³ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :	
PNUD : \$ 999,500	
Total PNUD : \$ 999,500	
<i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : N/A

PBF 1^{ère} tranche : 35%

PNUD : \$ 349,825

Total : \$ 349,825

PBF 2^{ème} tranche : 35%

PNUD : \$ 349,825

Total : \$ 349,825

PBF 3^{ème} tranche : 30%

PNUD : \$ 299,850

Total : \$ 299,850

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à soutenir la gouvernance, la redevabilité et l'impact du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix au Niger. Il vise également à appuyer la coordination technique et stratégique du portefeuille PBF à travers le bon fonctionnement du comité de pilotage, et à assurer la complémentarité et la pérennisation des initiatives de consolidation de la paix. Ce projet permettra d'apporter un appui technique aux entités récipiendaires et aux partenaires de mise en œuvre afin de maximiser l'impact des initiatives soutenues. Il renforcera l'effet catalyseur des projets de consolidation de la paix en mobilisant davantage les institutions étatiques et non étatiques, ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers (PTF), et les Institutions Financières Internationales actives au Niger susceptibles de mettre à échelle les bonnes pratiques.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Le projet a été élaboré sur la base de consultations avec diverses parties prenantes. Les consultations ont été menées de manière inclusive avec l'ensemble des parties prenantes clés. Elles ont eu lieu non seulement avec les partenaires nationaux, les institutions financières et les partenaires au développement, mais également avec les membres du Comité de pilotage du PBF, notamment l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas représentant les donateurs, le REFEP (Réseau des Femmes pour la Paix) représentant les organisations de la société civile au Niger, ainsi que la FAO au nom des agences du Système des Nations Unies.

Ces échanges ont également associé le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies au Niger (RCO) et le PBSO. Par ailleurs, le projet a fait l'objet de discussions approfondies avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), le ministère de l'Intérieur, ainsi que les services techniques impliqués dans les initiatives de consolidation de la paix au Niger.

Le projet s'est appuyé sur les constats des évaluations des projets du portefeuille PBF depuis sa dernière rééligibilité, ainsi que la mise à jour de l'analyse des conflits, élaborée en mai 2025.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : __2

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Spécifiez le pourcentage (**30,53%**) et le montant (**\$ 305,115.22**) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :

Le Niger est classé parmi les pays ayant l'un des plus faibles indices d'égalité de genre au monde avec un score de 39,8/100 à l'indice sexo-spécifique des ODD 2024, ce qui le place 137^e sur 139 pays dans le monde et 35^e sur 36 en Afrique subsaharienne. Cette situation exige une attention particulière à l'intégration, dans toute phase du portefeuille et dans chaque étape du cycle de gestion des projets, de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Dans son rôle de coordination et d'orientation des interventions du PBF, le Secrétariat veille à ce que les projets soumis pour financement atteignent au minimum le Gender Marker 2, garantissant ainsi qu'ils intègrent pleinement les dimensions liées à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Le présent projet contribuera à hauteur de 70 % à cet objectif, en renforçant l'intégration du genre dans les mécanismes de suivi-évaluation et en permettant de mesurer de manière objective la contribution réelle des interventions du PBF à l'égalité des sexes.

Aussi, les résultats tangibles obtenus par l'initiative pilote GPI2.0 au Niger seront renforcés et mis à l'échelle, notamment par la prise en compte des initiatives visant à renforcer l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes, le renforcement de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans les institutions partenaires du PBF. Les initiatives visant à promouvoir les OSC féminines et leur participation au processus de consolidation de la paix seront renforcés.

Degré de risque du projet⁶ : 1 _____

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes No

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes No

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Le cas échéant, les résultats du UNSDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

Le projet est aligné sur le nouveau plan cadre de coopération du système des Nations Unies au Niger (2023-2027) à travers le Pilier Gouvernance, paix, sécurité. Effet global² : Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé. D'ici fin 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés, des familles et des personnes dans les zones cibles, y compris en situation d'urgence humanitaire.

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 16 et les cibles : 16.1-10, 16.a, et 16.b

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom : M. Kamil Kamaluddeen</p> <p>Nom de l'agence : Représentant Résident PNUD</p> <p>Signature  </p> <p>Date et visa : <i>26 Jan 2026</i></p>	<p>Représentant du Gouvernement national</p> <p>Nom : Général de Brigade Amadou Diddili</p> <p>Titre : Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la paix, HACP</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa :</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Mama Keita</p> <p>Titre : Coordonnateur Résident du SNU au Niger</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa :</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBPSO)</p> <p>Nom : Elizabeth Spehar</p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa :</p>



Handwritten mark

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Le Niger est un pays sahélien enclavé d'Afrique de l'Ouest, partageant ses frontières avec l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Avec une superficie de 1 267 000 km², il est le plus vaste pays d'Afrique de l'Ouest. Malgré cette étendue territoriale, une grande partie du territoire est constituée de zones désertiques (51%) ou semi-arides, ce qui limite les zones habitables et exploitables.

Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique (INS), la population nigérienne était d'environ 26,5 millions d'habitants en 2024, avec un taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde (environ 3,8 % par an). La population est majoritairement jeune, plus de 50% a moins de 15 ans, ce qui représente à la fois un potentiel de développement et un défi majeur en matière d'éducation, d'emploi et de services sociaux. La répartition par sexe est relativement équilibrée, avec 50,2% de femmes et 49,8% d'hommes. Sur le plan spatial, environ 84% de la population vit en milieu rural, où l'accès aux infrastructures de base demeure limité, accentuant les inégalités et les frustrations sociales. Cette configuration démographique et géographique accentue la vulnérabilité du pays face aux crises sociales, économiques et sécuritaires.

Les indicateurs de pauvreté au Niger demeurent préoccupants. Selon les données les plus récentes de l'Institut National de la Statistique (INS, 2023) et de la Banque mondiale (rapport 2023), environ 41,8% de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté, avec une forte concentration en milieu rural où se trouvent près de 80% des pauvres. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Niger reste l'un des plus faibles au monde (0.419), le classant au dernier rang (188e sur 193) selon le rapport 2025 du PNUD. Quant à l'analyse du Cadre Harmonisé (CH) de novembre 2024, 1,5 million de personnes, soit 5,6 % de la population du Niger, étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë entre octobre et décembre 2024, malgré une augmentation de 12% de la production céréalière par rapport à l'année précédente⁸, dont une majorité dans les zones touchées par les conflits. Ces vulnérabilités structurelles renforcent les inégalités sociales et compromettent la résilience des communautés, tout en exacerbant les risques de tensions sociales et de radicalisation.

Le Niger est confronté à une situation de fragilité multidimensionnelle, marquée par des défis sécuritaires croissants, des tensions communautaires, une gouvernance locale inégale, et des vulnérabilités socioéconomiques profondes. Le pays se trouve au carrefour de plusieurs foyers d'instabilité : le bassin du lac Tchad à l'est, la frontière avec le Mali et le Burkina Faso à l'ouest (région des trois frontières), et les pressions migratoires et des trafics illicites au nord.

En plus de dynamiques sociales, institutionnelles et politiques internes au Niger, il y a ces dynamiques sous-régionales qui impactent négativement la vie politique, sociale et économiques des populations. Aux effets néfastes des groupes armés opérant dans les zones

⁸ Action Contre la Faim. (2025). Note d'information 2025, Niger. Avril 2025.

frontalières, il faut ajouter les actions meurtrières des groupes terroristes dans le bassin du lac Tchad, à l'est du pays, entraînant un déplacement important des populations et un affaiblissement de l'économie dans cette région ainsi que les conflits agro-pastoraux et ceux liés aux ressources naturelles dans les différentes régions du Niger. En outre, les enlèvements contre les rançons notamment dans le sud Maradi frontalière avec le Nigeria, la traite des personnes et le crime organisé aussi pèsent sur la sécurité et la cohésion sociale.

Sur le plan social, les inégalités persistantes, le chômage élevé des jeunes et des femmes, les pesanteurs socioculturelles et les tensions intergénérationnelles alimentent un sentiment d'exclusion. Selon les données de l'INS (2023), le taux de chômage atteint 19,8% chez les jeunes de 15 à 24 ans, et 14,7% chez les femmes, contre 9,6% pour l'ensemble de la population active.

Institutionnellement, la faible présence de l'État dans certaines régions, le manque d'accès équitable à la justice, ainsi que la corruption endémique contribuent à éroder la légitimité des institutions : en 2024, le Niger occupait la 107e place sur 180 au classement de l'indice de perception de la corruption de Transparency International, avec un score de 34/100, signalant un niveau élevé de corruption.

Sur le plan politique, le régime a changé à la suite d'un coup d'état opéré le 26 juillet 2023, conduisant à une réorientation géopolitique vers de nouveaux partenaires (Russie, Chine, Turquie, Iran). Le changement a aussi conduit à la création de la confédération « Alliance des Etats du Sahel » avec le Burkina voisin et le Mali. Le 16 septembre 2024, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont signé la Charte du Liptako-Gourma, jetant ainsi les bases de cette alliance qui a pour objectif de redéfinir la lutte contre le terrorisme et de remodeler les équilibres régionaux.

Le Niger est engagé dans une phase de refondation politique et institutionnelle, amorcée avec les Assises Nationales (février 2025) qui ont conduit à l'adoption de la Charte de la Refondation (promulgué en mars 2025). Cette charte, qui tient lieu de Constitution depuis la suspension des activités des partis politiques, balise une période de transition de cinq ans officiellement lancée le 26 mars 2025. L'adoption de cette charte a aussi conduit à la décripation de l'environnement politique avec la libération de plusieurs prisonniers politiques. Le 11 octobre 2025, le Programme de la Refondation de la République (PRR) 2025-2029 a été adopté. Ce programme, issu des assises nationales de mars 2025, vise à établir une gouvernance basée sur le patriotisme, la justice et la solidarité. Les priorités incluent la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, la souveraineté sur les ressources naturelles et la mise en place d'une nouvelle constitution. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques à savoir : (i) Renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, (ii) Promotion de la bonne gouvernance, (iii) Développement des bases de production pour la souveraineté économique, (iv) Accélération des réformes sociales.

Selon le rapport de OCHA, au 16 octobre 2024 les changements climatiques globaux continuent d'influencer fortement les régimes pluviométriques au Sahel. Les événements météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et intenses, exacerbant les risques d'inondations. Cette situation illustre les conséquences directes de ces tendances climatiques sur les communautés vulnérables. Selon les autorités nigériennes, ces crues ont causé la mort de 396 personnes, blessé 405 autres et affecté plus de 1,5 million de personnes à travers le pays. Les régions les plus touchées incluent Maradi, Tillabéri, Zinder et Niamey, où les crues des fleuves Niger et Komadougou ont provoqué des dégâts considérables. À Niamey, plusieurs quartiers ont été submergés, entraînant des déplacements massifs de populations. Les

inondations ont également détruit des infrastructures essentielles, notamment des habitations, des écoles et des centres de santé, exacerbant les vulnérabilités existantes.

Par ailleurs, de nouveaux mouvements rebelles, tels que le Front patriotique pour la justice (FPJ) et le Conseil de la résistance pour la République (CRR), ont émergé, revendiquant des actions contre le régime militaire. Ces groupes ont mené des opérations ciblées, notamment l'enlèvement du préfet de Bilma en juin 2024 et des sabotages d'infrastructures stratégiques (pipeline pétrolier dans les régions de Tahoua et Dosso), illustrant la fragmentation croissante du paysage sécuritaire.

L'analyse des facteurs et dynamiques des conflits mise à jour en 2025, a révélé cinq principaux facteurs de fragilité, à savoir : les changements et variabilité climatiques, la forte croissance démographique, l'instabilité politique et institutionnelle, la porosité des frontières ainsi que le déséquilibre entre le centre administratif et les zones frontalières laissant croire comme si la capitale est plus appuyée par rapport à d'autres régions éloignées.

A ces facteurs structurels de fragilité, s'ajoutent la circulation illicite des armes, la formation et la reconfiguration des groupes d'autodéfense au Niger, les dynamiques migratoires, l'exploitation et la gestion des ressources extractives, la corruption et mauvaise gouvernance des ressources publiques, ainsi que la radicalisation des jeunes. Le Niger obtient un score de 47,9 sur 100 en gouvernance globale et se classe 30e sur 54 en Afrique au niveau de l'indice Mo Ibrahim en 2023. Le score du pays est inférieur à la moyenne régionale en Afrique de l'Ouest (52,6).

Le Niger est éligible au fonds pour la consolidation de la paix (PBF) depuis 2015. Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans les régions d'Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder en lien avec les priorités stratégiques et en synergie avec d'autres initiatives.

Au terme de la première éligibilité au Fonds PBF, le Gouvernement du Niger avec l'appui du SNU, a soumis une demande de renouvellement d'éligibilité en avril 2021, afin d'accéder au Fonds de Relèvement et de Consolidation de la Paix. Cette demande a reçu l'approbation du secrétaire général des Nations en mai 2021. Le préalable de la requête du Gouvernement était la priorisation des interventions pour la consolidation de la paix à la suite d'une mise à jour de l'analyse des facteurs de conflits et l'évaluation du premier plan prioritaire.

Au regard de la persistance des dynamiques et des facteurs de risque de conflits constatés dans le rapport de l'analyse des conflits (janvier 2021), et en appui aux efforts de précédentes interventions du PBF qui ont atteint des résultats probants sur la consolidation de la paix, le Niger a obtenu la rééligibilité au PBF sur la base d'une nouvelle planification quinquennale allant de mi 2021 à fin 2026.

Les priorités retenues dans le cadre de la nouvelle phase sont : (i) prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles, (ii) renforcement de la résilience des groupes face au risque d'exposition à l'extrémisme violent et la radicalisation (iii) consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières (iv) renforcement de partenariats stratégiques pour l'analyse, la programmation et la coordination des acteurs de consolidation de la paix.

Le PBF a investi au Niger depuis ses premières interventions, plus de 75 millions USD de la première phase d'éligibilité en 2015, à 2025. Soit dix ans de mise en œuvre des projets visant les facteurs de conflit dans les régions touchées, tout en mettant fortement l'accent sur la participation des jeunes et des femmes pour la consolidation de la paix, la prévention des conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles, la prévention de l'extrémisme

violent, ainsi que des questions transfrontalières entre le Niger, le Mali, le Burkina Fasso, le Mali et le Tchad.

En mai 2025, compte tenu des défis liés au nouveau contexte d'exception, la HACP, de concert avec le SNU ont entamé, une mise à jour de l'analyse des facteurs et dynamiques des conflits réalisée en 2020. La mise à jour de l'analyse des conflits au Niger (2025) actualise le diagnostic de 2020 en intégrant les évolutions récentes du contexte sécuritaire, économique et social. Elle s'appuie sur des consultations menées dans les huit régions du pays, incluant femmes, jeunes, autorités locales et acteurs institutionnels. Le rapport identifie des fragilités structurelles persistantes : forte croissance démographique, dépendance aux ressources naturelles, inégalités régionales et faiblesse des services publics. Depuis 2020, les conflits se sont complexifiés avec l'expansion des groupes armés terroristes, la criminalité organisée et les effets aggravants du changement climatique. Les tensions foncières et les conflits agropastoraux se sont intensifiés. Les jeunes et les femmes demeurent les plus affectés, exposés à la violence, à la marginalisation et au manque d'opportunités. Le rapport recommande de renforcer les autorités locales, soutenir le dialogue intercommunautaire et investir dans les services sociaux de base pour prévenir les crises et promouvoir la paix durable.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre)

Le projet contribue à l'Objectif de Développement Durable (ODD 16) : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », qui est en droite ligne avec l'effet 1 du plan cadre de coopération entre le Niger et le Système des Nations Unies (2023-2027) : « Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé ».

En termes d'alignement stratégique, le projet est en phase avec les priorités nationales telles que définies dans la Vision Stratégique du Président de la République du Niger, le programme de refondation (2025 -2029) à travers son premier axe consacré au renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale. Ces cadres définissent les grandes orientations du gouvernement, notamment en matière de paix, sécurité, cohésion sociale, réconciliation nationale et la résilience des populations.

Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention de l'extrémisme violent au Niger (SNPREV) dont l'objectif global est « de contribuer à créer les conditions optimales favorables à la stabilité du Niger, au renforcement de la paix sociale durable et à l'amélioration de la sécurité humaine ». Il s'inscrit également dans la Stratégie nationale DDR au Niger, ou Démobilisation, Désarmement et Réintégration, qui vise à aider les membres de groupes armés non étatiques à retourner à la vie civile de manière durable et sûre.

En termes de complémentarité et d'enseignement tiré des financements passés du PBF, il convient de mentionner que le projet s'inscrit dans le cadre des priorités de financement du fonds PBF visant à renforcer la gouvernance des ressources de consolidation de la paix en vue de renforcer la redevabilité et l'impact des investissements du Fonds de consolidation de la paix au Niger. Le secrétariat PBF veillera à combler certains gaps constatés notamment pour le renforcement thématique des bénéficiaires des fonds (genre, sensibilité aux conflits,

intelligence artificielle,) ainsi que la production des outils de suivi adaptés au contexte d’instabilité. Il s’assurera également d’une bonne synergie avec les autres interventions des zones prioritaires identifiées pour plus d’impact.

Le portefeuille du PBF au Niger s’élève à \$27,765,199 millions de dollars pour 11 projets en cours de mise en œuvre.


L’appui du PBF au Niger a largement contribué à l’engagement inclusif du gouvernement, de l’équipe de pays des Nations Unies, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et des divers acteurs locaux dans la consolidation de la paix. Le renforcement des capacités des acteurs communautaires, à savoir les leaders religieux, les chefs coutumiers, les unions de femmes et de jeunes et en particulier les comités de paix et les acteurs de la sécurité, a amélioré la confiance et la collaboration entre eux, ce qui a réduit considérablement les tensions communautaires dans les zones d’intervention tout en renforçant les mécanismes locaux de prévention de conflits et la cohésion sociale.





Pour faciliter la gouvernance, la redevabilité et l’impact du PBF au Niger, un Secrétariat technique a été mis en place en 2015 en appui au Comité de pilotage. Le Comité de Pilotage est un organe de gouvernance chargé de fournir une orientation stratégique dans la définition et la mise en œuvre des projets, assurant également une coordination qui facilite des synergies avec d’autres actions du gouvernement et des partenaires. C’est un organe décisionnel en matière de cohérence et d’assurance qualité dans la mise en œuvre du portefeuille PBF ainsi que l’approbation de nouvelles initiatives à financer.









Le Secrétariat soutient l’équipe pays du Système des Nations Unies dans l’organisation des comités techniques des projets individuels pour renforcer l’implication de toutes les parties prenantes, notamment le gouvernement et les acteurs de la société civile. Il coordonne également toutes les organisations bénéficiaires et accompagne la mise en œuvre dans une approche bien coordonnée et respectant les directives des projets PBF.

La HACP a actualisé en 2023 un arrêté portant la mise en place d’un Comité de Pilotage (CoPil) des projets de consolidation de la paix au Niger. Placée sous la coprésidence du Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies. Les autres membres du Comité incluent les donateurs du PBF (Allemagne, Union européenne, Suisse, Royaume des Pays-Bas), les structures gouvernementales telles que le ministère de l’Intérieur, de la Sécurité Publique et de l’Administration du Territoire et le ministère de l’Agriculture et de l’Élevage, ainsi que les représentants du Système des Nations Unies (FAO) et de la société civile (Réseau des Femmes pour la Paix). Il convient de noter qu’à l’exception des deux coprésidents, les mandats des autres membres sont rotatifs. Par ailleurs, le Comité de pilotage peut faire appel, en cas de besoin, à des personnes ressources pour éclairer ses travaux.

Portefeuille des projets PBF en cours au Niger

N°	PROJETS	BUDGETS	AGENCES/ ORG.	ZONES	DUREE
1	PBF/NER/D-3 : Appui à la Coordination des Projets du Fonds pour la Consolidation de la	\$3,397,878	PNUD 	Niamey	07 juillet 2021- 31 Décembre 2025 (Février 2026)

	Paix au Niger (ACOP-NI) ID : 00127712				
2	PBF/NER/C-3 Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques ID : 00133764	\$ 3,500,000		Tahoua (Allela, Bagaroua, Tébaram, Takanamat, Tillia et Tassara)	02 Novembre 2022- 02 Septembre 2025
3	PBF/NER/C-2 : Prévention des conflits et renforcement de la résilience dans les zones de retour des communes de Bosso, Gueskerou et Kablewa à Diffa ID : 00133676	\$ 4,000,000		Diffa (Bosso, Gueskerou et Kablewa)	21 Octobre 2022- 21 Octobre 2025
4	PBF/IRF-484 : Projet transfrontalier d'appui au renforcement de la sécurité communautaire, à la gestion et la prévention des conflits (Bénin-Niger) ID :00133731	\$ 2,400,066		Dosso (Gaya, Sambera, Tanda)	29 Octobre 2022- 31 Juillet 2025
5	PBF/NER/B-8 : Projet de sécurité climatique, de résilience et de stabilisation des communautés dans le nord des régions de Maradi et Zinder ID :00140484	\$ 3,300,000		Zinder-Maradi (Tarka, Tanout et Falenko ; Soli Tagriss, Gadabedji)	30 Novembre 2023- 28 Mai 2026
6	PBF/IRF-505 : Projet jeunesse pour la paix dans la région de Tahoua « Timidrit N'alher» YPI 2022 ID :00140120	\$ 950,000		Tahoua (Bangui, Tassara et Tillia)	24 Mars 2023- 20 Mars 2025

7	PBF/NER/B-7 : "Accélérer la mise en œuvre de l'agenda femme, paix et sécurité pour une meilleure prévention et gestion des conflits et la consolidation de la paix durable et inclusive dans les régions de tahoua, tillabéri et maradi" (FEMME DANS LE NEXUS) WIN: WOMEN IN NEXUS GPI 2.0 : 2022 ID : 00134227	\$ 2,500,000	 ONUFEMMES  	Tahoua-Zinder (Afala, Takanamat, Koni, Tahoua ; Tirmini, Dakoussa, Mirriah)	09 Décembre 2022 – 30 Septembre 2025
8	PBF/IRF-536 : Promotion des initiatives de consolidation de la paix des Organisations de la société civile actives dans le bassin du lac Tchad ID :00140413	\$ 317,255	 PNUD	Diffa (Diffa, Nguigmi, Gueskerou, Bosso)	17 Novembre 2023 – 02 Novembre 2025
9	PBF/NER/B-9 : Adresser et prévenir les facteurs de conflits liés aux trafics, à la consommation de drogue et à la problématique de la gestion des ressources minières à Agadez ID : 00140593	\$ 3,400,000	 INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION IOM-OIM THE UNITED NATIONS MIGRATION AGENCY  COOPERAZIONE INTERNAZIONALE COOPI	Agadez (Agadez, Arlit, Ingall et Aderbissinat,y compris le village d'Assamaka)	30 Janvier-2024 28 Janvier-2026
10	PBF/IRF-576 : Engagement Civique et Politique des jeunes (ECiP Jeunes)" YPI 2023 ID : 00140984	\$ 2,000,000	MercyCorps 	Niamey-Maradi	24 décembre-2024 22 décembre-2026
11	PBF/IRF-577 : "Mata da Halitta: Femmes pour les Ressources Naturelles" GPI 2023 ID : 00140990	\$ 2,000,000	SFCG 	Tillabéri-Tahoua	08 janvier-2025 02 janvier-2027
TOTAL		\$ 27,765,199			

II. *Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)*

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section I (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Ce projet a pour objet de soutenir la gouvernance, la redevabilité et l'impact du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix au Niger. Il vise également à appuyer la coordination technique et stratégique du portefeuille PBF à travers le bon fonctionnement du comité de pilotage, à assurer la complémentarité et la pérennisation des initiatives de consolidation de la paix. Ce projet permettra d'apporter un appui technique aux entités récipiendaires et aux partenaires de mise en œuvre afin de maximiser l'impact des initiatives et renforcera l'effet catalyseur des projets de consolidation de la paix en mobilisant davantage les institutions étatiques et non étatiques, ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers (PTF), et les Institutions Financières Internationales actives au Niger susceptibles de mettre à échelle les bonnes pratiques.

Il permettra de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'analyse des conflits actualisée en mai 2025, en vue de prendre en compte les nouvelles dynamiques de conflits identifiées. En outre, Il s'agit spécifiquement : d'améliorer le partage des connaissances, les stratégies de communication, et la visibilité des actions du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF). Aussi, il permettra d'établir des cadres de résultats cohérents pour suivre les impacts tant au niveau projet qu'au niveau du portefeuille.

Il soutiendra un appui technique aux entités bénéficiaires et partenaires nationaux et locaux de mise en œuvre afin de maximiser l'impact des investissements PBF au Niger, renforcera l'effet catalyseur et la pérennisation des projets de consolidation de la paix en mobilisant davantage d'autres partenaires techniques et financiers (PTF), étatiques et non étatiques, susceptibles de contribuer aux priorités non couvertes par le PBF ou de pérenniser des acquis.

Globalement, ce projet permettra de: (i) soutenir le Comité de Pilotage dans son rôle d'orientation stratégique et contrôle-qualité à travers la coordination et l'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servir d'interface entre les entités de prise de décision (comité de pilotage, PBSO, bailleurs) et les récipiendaires (NU et non-NU); (iii) fournir une assurance-qualité de tous les travaux liés au soutien du PBF ; (iv) s'assurer que les questions du genre, jeunesse, climat et de la sensibilité aux conflits soient intégrées dans les interventions du PBF ; (v) faciliter la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF en Collaboration avec le ministère de l'économie et des finances; et (vi) appuyer la HACP et le ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire dans ses efforts de coordination de toutes les interventions de consolidation de la paix au Niger

Dans cette perspective, le Secrétariat va également assurer la liaison et le partenariat avec des institutions clés/plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays, coordonner avec les mécanismes du Plan Cadre de Coopération (PCC), les Partenaires Techniques et Financiers ; et toute autre entité travaillant sur des sujets liés à la consolidation de la paix et au partenariat stratégique de l'ONU. Le Secrétariat PBF joue un rôle très important aux côtés du comité technique consultatif (CTC) dans la préparation des projets notamment, en facilitant l'identification participative et inclusive des priorités d'intervention, la sélection des agences/organisation récipiendaires ainsi que la préparation technique des réunions du comité de pilotage. Il accompagnera les

organisations et agences récipiendaires du fonds dans le processus de mise en œuvre, le suivi évaluation et assurera notamment la synergie des interventions sur le terrain.

Le Secrétariat PBF avec l'appui du RCO veillera à la mise à jour régulièrement de la cartographie des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que des praticiens de la consolidation de la paix avec une attention particulière pour les organisations de la société civile (OSC).

Dans cet esprit, il poursuivra les rencontres bilatérales périodiques avec les PTF, afin d'établir les synergies des projets, assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix, ainsi que l'exploration des possibilités de mobilisation des fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF) en coordination avec l'Equipe Pays des Nations Unies.

b) Théorie du changement

Ce projet vise à renforcer la gouvernance, la coordination stratégique et l'impact du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) au Niger dans un contexte marqué par des dynamiques de conflit en évolution. En améliorant le fonctionnement du Comité de pilotage, en soutenant les entités récipiendaires, en harmonisant les mécanismes de suivi-évaluation et en intensifiant la mobilisation des partenaires, le projet cherche à garantir que les investissements du PBF soient plus cohérents, plus inclusifs, plus visibles et mieux alignés avec les priorités nationales. Il ambitionne également de renforcer l'effet catalytique du PBF, en mobilisant d'autres partenaires techniques et financiers pour accompagner la mise à l'échelle des bonnes pratiques et assurer la durabilité des acquis. De ce fait, la théorie du changement suppose que :

Si le Secrétariat PBF dispose des ressources nécessaires pour coordonner, suivre, évaluer et communiquer efficacement sur le portefeuille ;

Si les mécanismes de gouvernance (COPIL, comité technique) sont pleinement renforcés pour jouer leur rôle stratégique ;

Si les entités récipiendaires, les partenaires nationaux et les OSC locales (incluant les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables) bénéficient d'un appui technique continu,

Alors le portefeuille PBF sera mis en œuvre de manière plus cohérente, inclusive et stratégique ; les projets auront un impact plus visible et mieux documenté ; les acteurs nationaux, les OSC et les communautés seront davantage engagés ; les initiatives de consolidation de la paix seront plus visibles, mieux coordonnées et plus durables ; et l'effet catalytique du PBF permettra de mobiliser des ressources additionnelles, de mettre à échelle les bonnes pratiques et de renforcer la pérennisation des acquis ;

Parce qu'une coordination solide et un COPIL fonctionnel améliorent la cohérence et la supervision stratégique ; parce qu'un système harmonisé de suivi-évaluation et de communication renforcent la mesure des résultats, l'apprentissage, la visibilité et la redevabilité ; parce que l'implication des OSC et des communautés garantit un ancrage local, une meilleure prévention et une réponse plus fine aux dynamiques de conflit ; parce que l'intégration transversale du genre, de la jeunesse, du climat et de la sensibilité au conflit accroît l'efficacité et l'inclusion des interventions ; et parce que la mobilisation des partenaires techniques et financiers est essentielle pour mettre à échelle et pérenniser les résultats, la consolidation de la paix au Niger pourra être plus durable, mieux alignée sur les priorités nationales et plus résiliente face aux crises.

- c) *Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.*

Le projet se propose d'atteindre les résultats ci-après :

RÉSULTAT 1 : La coordination, le suivi-évaluation, le rapportage et la communication du portefeuille PBF sont assurés de manière efficace et cohérente par le Secrétariat, en intégrant systématiquement l'égalité de genre et les besoins spécifiques des jeunes.

Produit 1.1 – Le Secrétariat du PBF est opérationnel et veille à ce que les questions de genre et les besoins spécifiques des jeunes soient pris en compte dans l'ensemble du portefeuille, conformément aux notes d'orientation des projets PBF

1. Prise en charge du personnel du secrétariat et de son fonctionnement : 5 staffs (Coordinateur, Responsable de suivi-évaluation/communication, Analyste au programme, Admin-fin, et chauffeur)
2. Renforcer les capacités techniques du personnel sur : consolidation de la paix, suivi-évaluation, analyse sensible au conflit, genre, jeunesse, inclusion, et communication stratégique.

Produit 1.2 – Le portefeuille PBF au Niger est coordonné de manière cohérente et efficace pour faciliter l'atteinte des résultats stratégiques des interventions financées par le PBF :

1. Assurer la coordination globale des initiatives PBF en collaboration avec le Gouvernement, les agences ONU et les OSC nationales et locales.
2. Renforcer les mécanismes de coordination et de communication et un dispositif de synergie/cohérence entre les projets PBF et les partenaires clés pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et d'autres interventions ou programmes de consolidation de la paix dans le pays
3. Accompagner la conception des projets, les demandes de versement (FTR), des évaluations, ainsi que d'autres documents stratégiques nécessitant l'expertise et le soutien de l'équipe du secrétariat PBF en lien avec la consolidation de la paix.
4. Fournir un appui technique aux agences bénéficiaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets, en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet, conformément à leurs cadres des résultats et aux données recueillies pendant les visites de terrain.
5. Renforcer les capacités des organismes bénéficiaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, gestion axée sur les résultats, suivi-évaluation et programmation sensible au genre, aux jeunes, au climat et aux droits humains, afin de mettre en place une approche cohérente et intégrée prenant en compte tous ces aspects
6. Participer aux analyses conjointes (avec PDA / DPPA) pour anticiper les risques, ajuster les priorités et maintenir l'alignement stratégique.

Produit 1.3 – Un système de suivi-évaluation et de communication harmonisé pour tout le portefeuille PBF.

1. Mettre à jour et harmoniser le cadre de résultats stratégique du portefeuille et veiller à son appropriation par tous les bénéficiaires.

2. Appuyer la réalisation des évaluations indépendantes des projets PBF en tant que membre du groupe de référence, et élaborer un cadre de référence des indicateurs de chaque projet incluant les lignes de base, les études de faisabilité, la revue à mi-parcours et l'évaluation finale, en cohérence avec les critères d'éligibilité
3. Coordonner avec les responsables des projets pour tenir régulièrement des réunions des Comités Techniques entre les agences onusiennes/organismes de mise en œuvre, le Gouvernement, les partenaires d'exécution des projets PBF, et pour organiser des missions conjointes
4. Renforcer la documentation et la communication stratégique sur l'impact des investissements PBF et la visibilité des programmes de consolidation de la paix au Niger
5. Soutenir l'organisation des événements pour la paix à l'occasion des Journées, Nationale et Internationale de la Paix avec le RCO, les partenaires du Fonds et la HACP
6. Effectuer des missions conjointes de suivi, y compris avec les autorités nationales et les OSC locales.

RÉSULTAT 2 : Les mécanismes de gouvernance du PBF (notamment le COPIL et le RCO) sont appuyés pour exercer pleinement leur rôle d'orientation stratégique y compris sur les effets catalytiques, ainsi que leur mandat d'endossement des projets et de supervision du suivi-évaluation du portefeuille au Niger.

Produit 2.1 – Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.

1. Organiser des réunions régulières du Comité de Pilotage (niveau stratégique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre et les rapports de l'ensemble du portefeuille PBF (04 Copil d'ici juin 2027).
2. Faciliter l'organisation de missions conjointes (une ou deux fois l'année) des membres du Comité de pilotage pour évaluer la mise en œuvre du portefeuille PBF et fournir des orientations stratégiques afin de maximiser l'impact et les effets catalytiques des projets PBF au Niger
3. Identifier de manière proactive les enjeux et défis ainsi que les besoins prioritaires de consolidation de la paix qui nécessiteraient l'investissement du PBF et des autres PTF, et proposer des solutions stratégiques adéquates aux membres du CoPil et à l'équipe pays des nations unies
4. Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies, au Comité de Pilotage sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les bonnes pratiques sur ces questions.
5. Coordonner le processus consultatif d'élaboration et la soumission du rapport stratégique annuel PBF et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) à New York, dans les délais.

Produit 2.2 – Le plaidoyer et le partenariat/réseautage sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF ainsi que la mobilisation des ressources pour la pérennisation des programmes de consolidation de la paix.

1. Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités de consolidation de la paix.

2. Mettre en place et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF en coordination avec le SNU (Assurer les effets catalytiques des projets PBF).
3. Organiser les rencontres d'échanges réguliers avec les Institutions Financières Internationales au niveau technique dans le but de familiariser celles-ci avec le portefeuille PBF, de partager les leçons apprises et expériences de programmation dans la consolidation de la paix
4. Accompagner la HACP et dans la mise à jour de la cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, OSC, PTF) intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix et la cohésion sociale, y compris des organisations de femmes, jeunes et des institutions académiques ;
5. S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours d'exécution, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF dans le domaine de consolidation de la paix ;

Ciblage du projet

Le projet d'appui au Secrétariat du PBF sera exécuté à l'échelon national. Le Secrétariat sera basé à Niamey au bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et géré administrativement par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)

Le projet se propose d'appuyer les cibles et bénéficiaires suivants :

- Le Comité de Pilotage : le comité sera soutenu dans son rôle de supervision et d'orientation stratégique des projets ;
- Les RUNO et NUNO récipiendaires : elles seront appuyées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets, dans l'élaboration des nouvelles initiatives PBF et mobilisation des nouveaux financements, ainsi qu'en matière de communication et de documentation des leçons apprises et des bonnes pratiques ;
- Le PBSO, RCO, l'UNCT, PTFs : Ils seront tenus informés de manière régulière sur les progrès, les obstacles et les opportunités dans la mise en œuvre des interventions et du portefeuille PBF pour jouer leur rôle d'orientation des investissements de consolidation de la paix conformément aux besoins afin de maximiser leur impact dans le processus de paix et d'une cohérence et complémentarité du portefeuille avec d'autres interventions de consolidation de la paix ;
- Les partenaires nationaux [tous les ministères sectoriels impliqués dans les projets de consolidation de la paix, ONG (nationales et locales) et médias praticiens de la consolidation de la paix] : ils bénéficieront d'actions de renforcement de leurs capacités dans le domaine de l'approche sensible au conflit, de la prise en compte de la dimension genre et jeunes et du suivi-évaluation. Ensuite, le projet les appuiera dans leurs rôles et selon leur mandat en matière de consolidation de la paix.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de

répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le PNUD est l'agence exécutante de ce projet à travers la prise en charge du fonctionnement du Secrétariat du PBF basé au Bureau de la Coordonnatrice Résidente. Il assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) pour les projets du secrétariat PBF administrés par le PNUD. La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires dans l'exécution, le suivi/évaluation, la communication et rapportage des projets. Le projet bénéficiera également de l'appui technique du PBSO en matière d'appui conseil, de mise en relation avec d'autres partenaires. Des rapports réguliers seront fournis et soumis au PBSO conformément aux directives des projets PBF.

Le Secrétariat soutiendra les agences d'exécution dans la mise en œuvre, la communication/visibilité, le rapportage et le suivi/évaluation, des projets, y compris leur évaluation finale. Il s'assurera que la dimension genre et jeunesse soient dûment prise en compte tout au long du cycle de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des projets.

Au-delà des activités régulières de suivi, une évaluation globale du portefeuille du PBF au Niger pourra être conduite, afin d'en mesurer l'impact sur les bénéficiaires et l'évolution des perceptions et compréhension au sujet de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones d'intervention.

Le présent projet sera placé sous la supervision du bureau du Coordonnateur Résident à travers la coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Niger. La mise en œuvre du projet au quotidien sera sous la responsabilité du Secrétariat à travers le coordonnateur avec l'appui stratégique du PBSO. Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux réunions mensuelles de coordination et aux différentes activités retenues. Le Secrétariat apportera un appui technique à la planification de l'évaluation finale des projets. Il définira de concert avec les agences de mise en œuvre la méthodologie et les mécanismes de suivi et coordonnera la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des indicateurs des nouveaux projets approuvés. Il appuiera la production des rapports semestriels et annuels des projets en cours d'exécution, ainsi que des rapports finaux. Un rapport stratégique annuel sera élaboré à la fin de l'année conformément aux lignes directrices du PBF.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.*

Conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) pour les projets du Secrétariat du PBF indiquées ci-dessus, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'agent administratif du Secrétariat du PBF au Niger. La fourniture des biens et de différents services se feront selon les procédures du PNUD à travers ses différents services spécialisés.

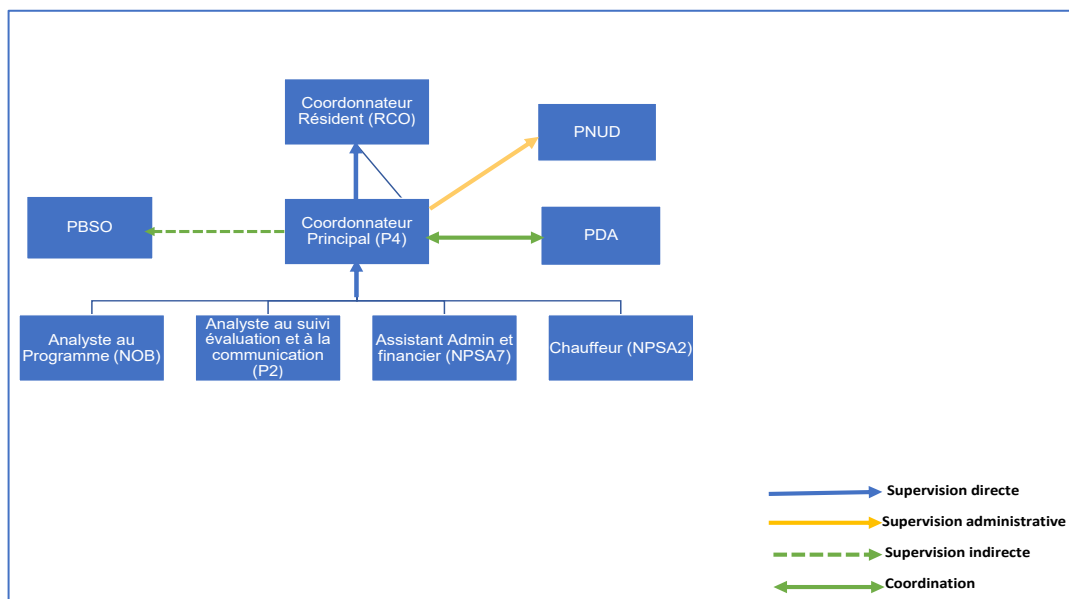
- b) *Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet.*

Le Secrétariat soutiendra le Comité de Pilotage dans sa mission d'orientation stratégique du PBF au Niger. Dans cette optique, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au Comité de pilotage ainsi que la coordination de la soumission des rapports périodiques en ligne. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

L'équipe du Secrétariat PBF sera composée de :

1. Un Coordonnateur principal (P4) – en place ;
2. Un chargé du suivi et de l'évaluation/communication (P2) – en place ;
3. Une analyste au programme (NOB) – en place
4. Une Assistante adm/financier (G6) – en place ;
5. Un chauffeur (G2) – en place.

Organigramme du Secrétariat PBF au Niger



La supervision générale du secrétariat PBF sera assurée par le coordonnateur du secrétariat, qui travaille en étroite collaboration avec le chef de bureau du RCO et sous la supervision directe de la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies (SNU), à qui il rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat. Il travaillera en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage et l'équipe de consolidation de la paix au bureau du coordonnateur résident (RCO-PDAs).

Le coordonnateur du secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. PBSO prendra part aux côtés du RCO et de l'agence de mise en œuvre du secrétariat au processus de recrutement et d'évaluation de performance du personnel professionnel du secrétariat.

Dans le cadre administratif, et afin de garantir l'exécution des tâches conformément aux procédures du PNUD, le Coordonnateur est placé sous la supervision du Représentant Résident du PNUD, chargé de faciliter le processus d'approbation des dossiers du Secrétariat dans le système.

Staffing Secrétariat PBF Niger	Budget mensuel (proforma de 2025)	Total pour les 16 mois
Coordonnateur principal (P4)	19 441	311 056
Analyste suivi évaluation et communication (P2)	14 002	224 032
Analyste au programme (NOB)	4 683	74 928
Assistant admin financier	3 089	49 424
Chauffeur	1 236	19 776
TOTAL en USD		679 216

c) Gestion des risques – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)		Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
	Probabilité	Impact	
Instabilité politique, institutionnelle et sociale, y inclus du au contexte d'instabilité des pays voisins	Moyenne	Élevé	Les analyses régulières produites par l'équipe PDA sont partagées avec le senior leadership des Nations Unies et discutées avec UNCT et DPPA pour prévenir les situations de crise, conflit ou autre forme d'instabilité. Développer et mettre en œuvre un plan de contingence pour chaque projet financé par le PBF, Evaluer la criticité des programmes/projets, Mettre en œuvre un plan de continuité des activités
Insuffisance de financement du PBF	Moyenne	Elevé	La diversification des partenariats stratégiques de l'ONU. Rencontres bilatérales avec les donateurs du PBF et d'autres bailleurs potentiels.

Faible capacité de mise à échelle et effets catalytiques au niveau nationale et locale	Moyenne	Moyenne	Le projet renforcera la collaboration avec la HACP, les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et les OSC afin d'intégrer les bonnes pratiques PBF dans leurs plans annuels et cadres d'intervention. Il facilitera également la documentation systématique des expériences réussies, organisera des ateliers de capitalisation et mènera un plaidoyer ciblé auprès des PTF et IFI pour financer la mise à échelle des initiatives éprouvées.
Faible coordination des interventions de consolidation de la paix au Niger	Faible	Moyen	Le Secrétariat harmonisera les plans de travail, les cadres de résultats et les outils de suivi communs. Il facilitera les réunions mensuelles, les missions conjointes et la mise à jour de la cartographie des acteurs. Une communication proactive et un partage systématique d'informations permettront d'éviter les duplications et de renforcer la complémentarité des interventions.
Retard dans la mise en œuvre des projets	Moyenne	Moyen	Suivi rapproché à travers « one-to-one meeting » et réunion mensuelle de coordination pour échanger avec tous récipiendaires et analyser le taux d'exécution
Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	Faible	Moyen	Implication des partenaires à l'identification des idées de projets, au sein du comité de pilotage et des comités techniques, ainsi que des missions conjointes régulières pour chaque projet. Mise en place des comités techniques au niveau régional pour chaque projet.

*d) **Suivi / évaluation** –Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.*

Le suivi et l'évaluation pour l'atteinte des résultats de ce projet seront assurés par le Secrétariat en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident, sur la base du Cadre de résultats et du plan de travail. Le système intégré et conjoint de suivi-évaluation continuera de jouer son rôle pour les projets du PBF y compris les projets transfrontaliers, ainsi que ceux axés sur la promotion du genre et des jeunes afin de renforcer les synergies, d'harmoniser les indicateurs et de permettre une analyse macro des résultats alignée sur les priorités définies dans la demande d'éligibilité. Ce dispositif inclura un processus structuré de mise à jour annuelle du Cadre des résultats stratégique (CRS/SRF), dont la première révision sera lancée en décembre 2025; une mise à jour complémentaire sera effectuée à la fin de l'année 2026, puis une autre en juin 2027. Ces révisions annuelles pour la première et semestrielle pour la seconde, s'appuieront partiellement sur les cadres de résultats des projets en cours afin d'intégrer des

données consolidées du terrain. Parallèlement, la matrice de suivi des recommandations de l'évaluation du portefeuille sera utilisée comme outil permanent de suivi stratégique pour améliorer l'impact des investissements PBF. Le Secrétariat assurera l'assurance qualité des rapports annuels et semestriels des agences récipiendaires, préparera le rapport stratégique annuel et le soumettra à l'endossement du Comité de Pilotage. Il appuiera également les agences et OSC dans l'harmonisation de leurs méthodes de suivi, leur apportera au besoin un soutien technique et informera régulièrement le Comité de Pilotage et l'Équipe pays (UNCT) des risques ou défis susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats. Enfin, le suivi global et l'évaluation de la performance du projet seront assurés par le Comité de Pilotage, sur la base du Cadre de résultats et en cohérence avec le plan stratégique de la HACP.

Plan détaillé de mise à jour du Cadre des Résultats Stratégique (CRS/SRF)

Période	Étapes clés	Activités détaillées
Décembre 2025 – Janvier 2026 (Première collecte des données du CRS)	Lancement, révision initiale et publication	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer officiellement le processus de collecte des données du CRS (déc. 2025) - Finaliser le rapport de mise à jour (janv. 2026) - Diffuser le CRS révisé aux partenaires et au COPIL
Fin 2026 (Mise à jour complémentaire)	Ajustement stratégique intermédiaire (au besoin)	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les données semestrielles/annuelles des projets - Ajuster les indicateurs stratégiques selon le contexte et les recommandations - Valider techniquement la mise à jour et la soumettre au COPIL - Publier la version complémentaire du CRS
Juin 2027 (Mise à jour finale avant clôture)	Mise à jour finale et transition	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les données de janvier à juin 2027- - Intégrer les éléments du plan de sortie et les responsabilités transférées à la HACP et au RCO- - Harmoniser les indicateurs pour assurer la continuité post-Secrétariat- Finaliser et transmettre officiellement le CRS aux partenaires nationaux et PTF

*e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.*

Le projet veillera à assurer une appropriation progressive et durable des réalisations du portefeuille PBF par le Comité de Pilotage, la HACP, le Gouvernement et l'Équipe pays des Nations Unies afin de garantir la pérennité des acquis au-delà de la clôture du projet Secrétariat,

prévue pour juin 2027. Cette appropriation sera facilitée grâce à la pleine implication de ces acteurs dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets, ainsi que dans la documentation, l'analyse et la dissémination des leçons apprises. Le Secrétariat travaillera également à renforcer les capacités de la HACP pour lui permettre d'assumer progressivement, à la fin du projet, le rôle de coordination nationale des interventions de consolidation de la paix, y compris la gestion des mécanismes de concertation, le suivi des initiatives locales et la cohérence programmée entre acteurs étatiques et non étatiques. De son côté, le RCO accompagnera la transition en intégrant davantage les fonctions essentielles du Secrétariat dans ses mécanismes réguliers de coordination du système des Nations Unies, notamment le partage d'informations avec les PTF, la supervision stratégique et la mobilisation de ressources.

En matière de pérennisation, le Secrétariat continuera son accompagnement pour la prise en compte de la sensibilité aux conflits et de la consolidation de la paix dans les programmes des agences ONU et dans les cadres d'intervention gouvernementaux afin de capitaliser les acquis des projets PBF. La mobilisation de ressources additionnelles sera encouragée grâce à une communication renforcée autour des résultats et de bonnes pratiques, permettant de susciter l'intérêt des partenaires bilatéraux, multilatéraux et des institutions financières internationales. Par ailleurs, une coordination semestrielle (à travers le COPIL) sera assurée avec les PTF pour partager les mises à jour du portefeuille, les zones d'intervention, les acteurs engagés, les domaines thématiques en vue de renforcer les complémentarités et d'éviter les duplications. Cette stratégie graduelle de transfert des responsabilités vers la HACP et le RCO constituera la base du plan de sortie du projet ²Secrétariat, garantissant que les acquis de la consolidation de la paix soient institutionnalisés, suivis et valorisés au-delà de la fin du projet en 2027.

IV. Budget du projet

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Remplir les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		L'équipe du secrétariat existe déjà
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Lors du COPIL, comité technique et rencontre de coordination
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	NA		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?		X	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?		N/A	Il s'agit d'un projet de fonctionnement du secrétariat du PBF où une grande partie du budget est consacrée aux frais salariaux et à l'administration.
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](#) between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programs, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost’s extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office \(MPTFO\)](#). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.

- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

6.

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La coordination, le suivi-évaluation, le rapportage et la communication du portefeuille PBF sont assurés de manière efficace et cohérente par le Secrétariat, en intégrant systématiquement l'égalité de genre et les besoins spécifiques des jeunes.		Indicateur : Pourcentage des projets du portefeuille PBF disposant de rapports de progrès (semestriel et annuels) produits dans les délais, Niveau de référence : 70% Cible : 90%	Rapports	Annuellement
	Produit 1.1 : Le Secrétariat du PBF est opérationnel et veille à ce que les questions de genre et les besoins spécifiques des jeunes et d'autres groupes des personnes à besoin spécifique soient pris en compte dans l'ensemble du portefeuille, conformément aux notes d'orientation des projets PBF	Indicateur 1.1.a : #plans de travail établis et mis en œuvre par l'équipe PBF en collaboration avec PBSO et le CoPIL. Niveau de référence : 05 Cible : 10	Rapport de progrès Organigramme Rapport de performance	Annuellement
	Liste des activités relevant du produit : Activité 1.1.1. Prise en charge du personnel du secrétariat et de son fonctionnement : 5 staffs (Coordinateur, Responsable de suivi-évaluation/communication, Analyste au programme, Admin-fin, et chauffeur) ; Activité 1.1.2. 2. Renforcer les capacités techniques du personnel sur : consolidation de la paix, suivi-évaluation, analyse sensible au conflit, genre, jeunesse, inclusion, et communication stratégique.			

	<p>Produit 1.2 : Le portefeuille PBF au Niger est coordonné de manière cohérente et efficace pour faciliter l'atteinte des résultats stratégiques des interventions financées par le PBF</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.2.1. Assurer la coordination globale des initiatives PBF en collaboration avec le Gouvernement, les agences ONU et les OSC nationales et locales .</p> <p>Activité 1.2.2. Renforcer les mécanismes de coordination et de communication et un dispositif de synergie/cohérence entre les projets PBF et les partenaires clés pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et d'autres interventions ou programmes de consolidation de la paix dans le pays.</p> <p>Activité 1.2.3. Accompagner la conception des projets, les demandes de versement (FTR), des évaluations, ainsi que d'autres documents stratégiques nécessitant l'expertise et le soutien de l'équipe du secrétariat PBF en lien avec la consolidation de la paix.</p> <p>Activité 1.2.4. Fournir un appui technique aux agences bénéficiaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets, en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet, conformément à leurs cadres des résultats et aux données recueillies pendant les visites de terrain.</p> <p>Activité 1.2.5. Renforcer les capacités des organismes bénéficiaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, gestion axée sur les résultats, suivi-évaluation et programmation sensible au genre, aux jeunes, au climat et aux droits humains, afin de mettre en place une approche cohérente et intégrée prenant en compte tous ces aspects</p> <p>Activité 1.2.6. Participer aux analyses conjointes (avec PDA / DPPA) pour anticiper les risques, ajuster les priorités et maintenir l'alignement stratégique.</p>	<p>Indicateur 1.2.a : Existence d'un cadre de coordination technique conjoint fonctionnel en appui à la mise en œuvre stratégique et opérationnelle</p> <p>Niveau de référence : oui</p> <p>Cible : Oui (avec pour objectif 08 réunions d'ici à juin 2027)</p> <p>12b :</p>	<p>Rapport de progrès Compte rendu des réunions</p>	<p>Au démarrage Chaque année</p>
	<p>Produit 1.3 : Le suivi et évaluation et la communication du portefeuille du PBF sont assurés de manière coordonnée et efficace</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.3.1. Mettre à jour et harmoniser le cadre de résultats stratégique du portefeuille PBF et veiller à son appropriation par tous les bénéficiaires</p>	<p>1.3.a : Pourcentage de plans d'action correctifs mis en œuvre pour les projets identifiés comme "off track" ou avec un Risk Marker 2 Niveau de référence : 50%</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>Rapport de progrès Rapport d'activités</p>	<p>Annuellement</p>

	<p>Activité 1.3.2. Appuyer la réalisation des évaluations indépendantes des projets PBF en tant que membre du groupe de référence, et élaborer un cadre de référence des indicateurs de chaque projet incluant les lignes de base, les études de faisabilité, la revue à mi-parcours et l'évaluation finale, en cohérence avec les critères d'éligibilité</p> <p>Activité 1.3.3. Coordonner avec les responsables des projets pour tenir régulièrement des réunions des Comités Techniques entre les agences onusiennes/organismes de mise en œuvre, le Gouvernement, les partenaires d'exécution des projets PBF, et pour organiser des missions conjointes</p> <p>Activité 1.3.4. Renforcer la documentation et la communication stratégique sur l'impact des investissements PBF et la visibilité des programmes de consolidation de la paix au Niger</p> <p>Activité 1.3.5. Soutenir l'organisation des campagnes de sport/art/culture pour la paix à l'occasion de la Journée Internationale de la Paix avec le RCO, les partenaires du Fonds et la HACP</p> <p>Activité 1.3.6. Effectuer des missions conjointes de suivi, y compris avec les autorités nationales et les OSC locales</p> <p>Activité 1.3.7. Renforcer la communication à travers des publi-reportages sur les interventions du PBF au Niger</p>	<p>1.3.b# de story publiées par les projets avec des photos / vidéos de qualité, mentionnant la voie des bénéficiaires, au sujet des résultats des projets Niveau de référence : 30</p> <p>Cible : 60</p>		
<p>Résultat 2 : Les mécanismes de gouvernance du PBF (notamment le COPIL et le RCO) sont appuyés pour exercer pleinement leur rôle d'orientation stratégique y compris sur les effets catalytiques, ainsi que leur mandat d'endossement des projets et de supervision du suivi-évaluation du portefeuille au Niger.</p>		<p>Indicateur 2.a : # de décisions stratégiques prises par le COPIL qui reflètent une orientation en faveur des effets catalytiques, de l'égalité de genre, de l'inclusion des jeunes et groupes vulnérables, et du suivi-évaluation du portefeuille PBF Niveau de référence : 05</p> <p>Cible : 15 (d'ici à juin 2027.)</p>	<p>Comptes rendus et procès-verbaux des réunions COPIL Rapports du Secrétariat PBF Rapports stratégiques annuels</p>	<p>Au démarrage Chaque année</p>
		<p>Indicateur 2.b : Taux d'exécution des recommandations stratégiques du COPIL pour améliorer la cohérence, la synergie et l'impact des initiatives de consolidation de la paix Niveau de référence : 90%</p>	<p>Rapport de progrès Rapport de suivi des recommandations</p>	<p>Annuellement</p>

		Cible : 100%		
	<p>Produit 2.1 : Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.1.1. Organiser des réunions régulières du Comité de Pilotage (niveau stratégique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre et les rapports de l'ensemble du portefeuille PBF.</p> <p>Activité 2.1.2. Faciliter l'organisation de missions conjointes (une ou deux fois l'année) des membres du Comité de pilotage pour évaluer la mise en œuvre du portefeuille PBF et fournir des orientations stratégiques afin de maximiser l'impact et les effets catalytiques des projets PBF au Niger</p> <p>Activité 2.1.3. Identifier de manière proactive les enjeux et défis ainsi que les besoins prioritaires de consolidation de la paix qui nécessiteraient l'investissement du PBF et des autres PTF, et proposer des solutions stratégiques adéquates aux membres du CoPil et à l'équipe pays des nations unies.</p> <p>Activité 2.1.4. Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies, au Comité de Pilotage sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les bonnes pratiques sur ces questions.</p> <p>Activité 2.1.5. Coordonner le processus consultatif d'élaboration et la soumission du rapport stratégique annuel PBF et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) à New York, dans les délais.</p>	<p>Indicateur 2.1.a: Nombre de réunions de COPIL</p> <p>Niveau de référence : 10</p> <p>Cible : 13 (+3 d'ici à juin 2027)</p>	<p>Procès-verbaux des réunions du COPIL</p> <p>Ordres du jour et listes de présence</p> <p>Photographies, vidéos, publications sur les médias sociaux</p>	<p>Annuellement</p>
		<p>Indicateur 2.1.b : Nombre de missions terrains réalisées par les membres du COPIL.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 3</p>	<p>Rapports de mission signés ou approuvés</p> <p>Listes des membres du COPIL ayant participé aux missions</p> <p>Photographies, vidéos ou comptes rendus des activités sur le terrain</p>	<p>Annuellement</p>
				<p>Documents de projets</p> <p>Rapport stratégiques</p>
	<p>Produit 2.2 : Le plaidoyer et le partenariat/réseautage sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF ainsi que la mobilisation des ressources pour la pérennisation des programmes de consolidation de la paix</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.2.1. Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du</p>	<p>Indicateur 2.2.a : Niveau de de mobilisation des partenaires techniques et financiers.</p> <p>Niveau de référence :20%</p> <p>Cible : +50%</p>	<p>Documents de projets</p> <p>Rapports</p>	<p>Annuellement</p>

	<p>contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités de consolidation de la paix ;</p> <p>Activité 2.2.2. Mettre en place et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF en coordination avec le SNU (Assurer les effets catalytiques des projets PBF).</p> <p>Activité 2.2.3. Organiser les rencontres d'échanges réguliers avec les Institutions Financières Internationales au niveau technique dans le but de familiariser celles-ci avec le portefeuille PBF, de partager les leçons apprises et expériences de programmation dans la consolidation de la paix</p> <p>Activité 2.2.4. Accompagner la HACP dans la mise à jour de la cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, OSC, PTF) intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix et la cohésion sociale, y compris des organisations de femmes, jeunes et des institutions académiques ;</p> <p>Activité 2.2.5. S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours d'exécution, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF dans le domaine de consolidation de la paix ;</p>	<p>Indicateur 2.2.b : Une cartographie des acteurs mise à jour accompagné d'une analyse de conflits actualisé régulièrement</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Cible : 2 (mise à jour annuelle)</p>	<p>Une base de données Rapports de progrès Rapports finaux</p>	<p>Annuellement</p>
	<p>Indicateur 2.2.c : Nombre de rencontre nationale et régionale sur la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Cible : 3</p>	<p>Rapports de progrès Rapports finaux</p>	<p>Semestriellement Annuellement</p>	